Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 20

Artikel: Instruction publique et vie intellectuelle de la Suisse romande
Autor: M., Alex
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-180846

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mr R. entonne d'une voix sonore :

Pour être sordat fribourgeois,
Faut être bien batiz et droit !

(Vive sensation).

C'est un avantage que n'a pas, je dois le dire, continue M. R., le savant discours de mon distingué confrère M. G. Quant à moi je vais vous dire quelque chose de pyramidal et vous lancer quelques phrases bien plantées sur leur base. Je suis pour les cinq, mais je veux les neuf. Je suis logique et je le prouve. Suivez mon raisonnement; mais comme je vous perdrais en route, je ne vous en donnerai que la conclusion; c'est plus chouette. Je conclus donc en disant que le manque absolu de stabilité dans l'équilibre européen, et le plébiscite en France exerceront en l'absence de l'appel au peuple lausannois une influence fâcheuse, désastreuse, monstrueuse sur la commune de Lausanne gérée par cinq personnes. Vous devez comprendre comme ce serait long que je vous le prouve ; je m'abstiens donc et je me borne à vous dire que si l'on en prend cinq, on tombe dans le sept, c'est pourquoi je remonte à neuf.

Pour être soldat fribourgeois.....

Le reste se perd dans le sein de Mr O.

Mr L. C., directeur. Appelé par la nature de mes occupations à m'occuper de poésie et à courir à travers champs, cueillir blanches et gentes pâquerettes, en rafraîchissant mon front au zéphir parfumé qui porte au loin les acres senteurs de nos forêts, j'aime à m'oublier à l'ombre des sapins, effeuillant quelques fleurs au courant d'un ruisseau... (On rappelle l'orateur à la question.) J'y plonge. Une comparaison vaut une similitude; vous tirerez au clair l'enseignement que je vais vous donner. La municipalité est un ruisseau; or chaque fois qu'un ruisseau déborde il cause quelque dévastation; donc aussilôt qu'un municipal, à l'instar du ruisseau, sort de son lit, il est cause d'un malheur. Mettons des digues à leurs élans impétueux, luttons contre ces excès de vigueur. Ma conclusion n'est-elle pas claire et limpide ?

Mr S. C., directeur, prêche pour les directions et traite son sujet d'une manière précise, mathématique; il veut un remède énergique, une réduction radicale; cinq hommes suffisent. Pas de moyen terme; car autant vaudrait continuer l'état de choses actuel, comme le prouve la proportion continue sous laquelle se pose la question. En effet, la réduction est à 7 comme 7 est à 9. — L'orateur critique vertement l'extrême 9, et malgré tout son attachement pour les moyens, il repousse également le chiffre 7.

Mr E. Vous avez entendu mon rapport qui creuse, fouille, scrute la question avec une sûreté de burin qui n'a pas été retrouvée. Si l'un de mes honorables confrères m'a paru peu pratique, en revanche un autre a manqué, je crois, de logique; mais je ne leur en fait pas de reproche, entre avocats, cela se voit tous les jours. J'ai pris la parole pour terminer la discussion, et je la résume selon ma coutume par une formule simple, conciliante, ramassée et au-dessus de toute tendance amphibologique : nommez-en cinq, prenez-en sept et vous ferez toujours du neuf; c'est tout ce que je demande.

La discussion est close. Les municipaux malades ont repris leurs sens; ils reviennent pour le vote qui conclut au *statu quo* par 51 voix contre 46.

On passe ensuite à la reconstitution de l'autorité que la discussion n'a point ébranlée. La secousse a cependant rendu à leurs loisirs quatre municipaux. Quand le dernier tour de scrutin a complété la municipalité, qui se met d'accord, le bureau chante en chœur le patriotique refrain :

Que dans ces lieux, règne à jamais
L'amour des lois, la liberté, la paix.

Et les huissiers dansent dans la salle des pas-perdus un picoulet de haute satisfaction. R.

Instruction publique et vie intellectuelle de la Suisse romande.

LE CANTON DE VAUD.

Nous avons essayé, dans un premier fragment, de faire ressortir les contrastes que présentent les diverses parties de la Suisse romande et d'indiquer les progrès ou les obstacles qui caractérisent la vie intellectuelle de chacune d'elles.

Avant de comparer entr'eux les principaux éléments dont elle se compose, nous examinerons successivement ses six cantons en commençant par le nôtre.

Le canton de Vaud est d'autant plus intéressant à étudier dans son instruction publique, qu'il est tout à la fois le centre et le résumé, en même temps que la partie la plus considérable de la Suisse romande. Ses populations frontières subissent nécessairement l'influence de leurs relations journalières avec celles des cantons qui les avoisinent. Le Jura bernois, seul, ne touche pas à son territoire; en revanche ceux de Fribourg et Genève s'entrelacent avec le sien par diverses enclaves.

Remarquons encore, avant d'entrer en matière, un fait important, c'est que le canton de Vaud avec ses deux aîles, Genève et Neuchâtel, forme le seul pays indépendant, de langue française, qui soit à la fois républicain et de religion réformée, ce qui explique les nombreuses relations intellectuelles et religieuses de ces trois peuples avec les églises évangéliques du midi de la France, et avec celles de l'Angleterre et des Etats-Unis d'Amérique.

En 1798, quand finit le régime bernois, on comptait environ 500 écoles dans le Pays de Vaud. En 1803, première année de son indépendance cantonale, il en comptait 522 qui donnaient l'instruction à environ 25,000 enfants. Le gouvernement vaudois avait compris que l'instruction était le premier besoin d'un peuple libre; aussi grâce aux efforts soutenus du dicastère qui s'en occupait, on en était arrivé au point qu'en 1812, sur 100 miliciens pris dans la campagne et appelés à l'école militaire à Lausanne, il y en avait à peine un qui ne sut pas lire, et trois au plus qui ne sussent pas écrire.

On comptait en 1815 629 écoles avec 28,700 éco-

liers; en 1830, 592 avec 29,000 écoliers. En 1848, 734 avec 31,700 élèves; en 1869, 730 avec 29,600 écoliers sur une population de 32,400 enfants de 7 à 16 ans.

Il y avait de plus, la même année, 156 écoles pour les enfants en sous de 7 ans.

Le personnel enseignant se composait de 553 régents et 353 régentes; en tout 906, dont 218 ayant 20 ans de service et plus.

Le total des dépenses pour l'instruction primaire, en 1868, se montait à plus de 730,000 francs, dont 200,000 fr. fournis par l'Etat, 452,000 fr. par les communes et 79,000 provenant des écolages, à raison de 3 fr. par enfant. C'est environ 2000 fr. par jour pour les seuls traitements des instituteurs primaires dans un canton de 230,000 âmes au plus, et dans ce chiffre ne sont pas compris les frais de construction et d'entretien des bâtiments, le mobilier et le matériel des écoles publiques primaires, non plus que ce qui concerne les écoles enfantines, les diverses écoles particulières de garçons ou de filles, ni les écoles secondaires.

Le total des dépenses actuelles de l'Etat pour l'instruction publique se monte à 390,000 fr., plus du dixième du budget cantonal, dont moitié pour l'enseignement secondaire et supérieur, moitié pour les écoles primaires.

Ce total s'élevait seulement à 79,000 fr. féd. en 1790 (sous les Bernois), à 89,000 en 1812, à 319,000 en 1842. Ces chiffres sont significatifs et témoignent de la sollicitude des autorités cantonales et communales pour le développement de notre instruction publique. Alex. M.

Les quelques lignes suivantes, empruntées à l'*Echo des Alpes*, publié par le Club Alpin suisse, nous ont frappé tant elles confirment l'observation que font chaque jour les personnes qui parcourent nos contrées, à savoir qu'il y a tout un côté de notre caractère national qui tend à disparaître; que nos mœurs subissent, au contact de l'élément étranger, de profondes modifications; que nos costumes nationaux s'en vont en compagnie de nos jolies et originales habitations alpestres, et qu'on ne verra bientôt plus chez nous que pensions, hôtels, guides et marchands de côtelettes. Est-ce un bien? est-ce un mal? *That is the question.*

« Champéry, au cœur des Alpes et du val d'Illiez, est presque en totalité un village de chalets; chaque jour il s'en construit de nouveaux, tous plus somptueux les uns que les autres, car le luxe du chalet y est poussé fort loin; et le jour est proche, on peut le prévoir, où, le sapin ne suffisant plus, apparaîtront les maisons de pierre et les murs proprement crépis à la chaux; et devant le plâtre, devant le progrès, adieu pour jamais le pittoresque! Il en sera de Champéry comme d'Interlaken, de Montreux, de Chamonix. Il en sera même un jour des chalets comme aujourd'hui des habitations lacustres. Dans quelques siècles, les habitants de Champéry conteront à la veillée, si il y a encore des veillées et si l'on écoute encore les contes, l'histoire de ces peuplades primitives des Alpes, perdues depuis le vingtième siècle, qui se construisaient de grandes demeures en bois et paraissaient vivre de fromage. Les hauts chalets de la montagne paraîtront surtout fabuleux. On enverra des tavillons dans les grands musées, des selles à traire, des cuillères de bois, des *crésus;* un cor des Alpes sera une grande trouvaille, et derrière les grandes vitrines, sous la rubrique d'*Age du bois dans les Alpes*, s'étaleront toutes ces découvertes aux yeux des peuples du progrès, ébahis de notre simplicité...

« Pauvre, pauvre avenir!... s'il doit la perdre, cette simplicité. »

MÉMOIRES

de l'abbé François-Stanislas-Auguste VERNER de DAMBACH.

V

Ainsi que le lecteur a déjà pu le prévoir, le jeune Dambach embrassa la carrière ecclésiastique et entra dans un séminaire de Paris. Cependant, privé de toutes ressources ensuite d'un décret impérial qui venait de supprimer une petite pension qui lui avait été accordée par le gouvernement, il résolut de s'adresser à Bonaparte pour obtenir une indemnité, un moyen de subsistance quelconque.

Voici comment il raconte son entrevue avec l'empereur et quelle fut la forme de sa supplique :

Sire!

Le fils d'un ancien colonel-général, décédé en France, après 42 campagnes, couvert de 18 honorables cicatrices et de plus, créancier de l'Etat, de la somme de deux cent cinquante-deux mille francs, toutes réductions faites de ses avances pour la création de la Légion germanique en 92, afin de délivrer feu Louis XVI, l'infortuné fils et petit-fils de l'un des plus grands rois qui ont immortalisé les fastes de l'histoire, désirerait être assez heureux, non seulement d'obtenir de Sa Majesté une indemnité pour parer aux rigueurs du sort qui le frappe, mais encore la consolation d'avoir une entrevue particulière avec le plus grand capitaine dont la France s'honore et que l'Europe admire.

Sire!

De Votre Majesté le très humble, très obéissant et très fidèle sujet,

L'abbé WERNER de DAMBACH,

fils de feu le baron et colonel-général de ce nom.

Muni de cette pièce et de deux lettres autographes du roi mon ayeul, adressées à mon père et que celui-ci m'avait remises à son lit de mort avec la recommandation d'en avoir le plus grand soin, en raison de leur extrême importance, je me mis, un beau jour d'été, en marche pour St-Cloud. Selon les règles de l'étiquette, je n'avais presque aucune chance de réussir dans mes démarches, mais un heureux hasard, disons mieux, la bonne Providence me servait au delà de mon attente.

Arrivé au château, j'essaie de pénétrer. Aussitôt la sentinelle de me demander où je vais, ce que je veux. — Je désire voir l'empereur et lui parler. La sentinelle répondit grossièrement : cela est impossible, l'empereur n'a rien à démêler avec les calottins. — Je ne me rebuttai point. J'attendis aux environs de la grille que ce garde fût relevé de poste. J'essuyai de sa part quelques bourrasques auxquelles je ne répondis qu'avec douceur. Je priai ce brave homme de ne me point renvoyer de la grille, l'ayant assuré que j'étais incapable d'aucune mauvaise intention. En ce moment le duc de Valmy sortait de faire sa cour. Voyant un ecclésiastique, tenant en main un placet, il vint à moi, et croyant, sans doute, que je me méprenais, il me demanda ce que je voulais. — Je désire, Monsr, parler à S. Majesté quelques moments et lui